

Lettre d'information - septembre 2024

Projet de parc éolien de Bossay Yzeures

Communes d'Yzeures-sur-Creuse et Bossay-sur-Claise

Une nouvelle étape a été franchie, le 14 juin dernier, pour le projet éolien de Bossay-Yzeures avec le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture d'Indre-et-Loire.

Les services de l'Etat vont maintenant instruire le dossier pendant plusieurs mois.

Une charte de concertation a été signée le 18 juillet 2024 entre la mairie d'Yzeures-sur-Creuse et BayWa r.e. qui développe le projet. Cette signature s'inscrit dans la continuité des actions d'information et de sensibilisation déjà engagées sur le territoire.

Chiffres clés



4 éoliennes d'une puissance unitaire de 4.8 MW



Puissance totale du parc de **19.2 MW**



Hauteur totale en bout de pale de **182 mètres**

Les prochaines étapes du projet

À la suite du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, **l'instruction du projet par les services de l'Etat** va s'étendre sur une durée d'environ un an. Les différents services de l'État (DREAL, SDAP, DRAC, DGAC, Armée, etc.) vont examiner le dossier et peuvent demander, s'ils le jugent nécessaire, des informations complémentaires sur le projet (environnement, paysage, acoustique, etc.). Cela peut entraîner un allongement des délais d'instruction. Ces services émettent ensuite un avis, transmis au préfet, concernant la faisabilité du projet.

Durant cette phase d'instruction, une période d'**enquête publique** menée par un commissaire enquêteur offrira à nouveau aux riverains du parc l'opportunité d'exprimer leur avis sur le développement du projet éolien.

En s'appuyant sur les contributions à l'enquête publique et les retours des services de l'Etat, **le préfet prendra la décision de valider ou de refuser la demande d'autorisation.**

Instruction du dossier :
entre **1 et 2 an(s)**, en fonction des demandes de compléments de la part des services de l'Etat.

Avant décision du préfet :
pendant 1 mois, un commissaire enquêteur va réaliser une enquête publique pour recueillir l'avis des riverains.

Signature d'une charte de concertation

Pour poursuivre les actions d'information déjà engagées sur le territoire et formaliser l'engagement de BayWa r.e. à développer un projet en transparence, une charte de concertation a été signée, le 18 juillet dernier, avec la mairie d'Yzeures-sur-Creuse.

Plusieurs engagements sont inscrits dans cette charte :



Une **communication régulière et transparente** autour du projet notamment via les lettres d'information.



La réalisation de **formations techniques et réglementaires** ainsi que des **actions de sensibilisation aux énergies renouvelables** pour les élus, mais aussi à destination des scolaires et du grand public.



Un **actionnariat citoyen** pour les éoliennes. Le projet pourra, si les élus en expriment la demande, voir son capital ouvert aux collectivités, aux acteurs locaux et aux citoyens, qui pourront ainsi prendre part à sa gouvernance.



Une proposition d'**accompagnement des projets écologiques**. En fonction des besoins et des souhaits des habitants et des élus de la commune, de l'accompagnement de projets pourra être mis en place. Un programme de rénovation énergétique, des mesures en faveur de la mobilité durable ou encore des projets agroenvironnementaux pourront être soutenus et accompagnés par BayWa r.e.



Signature de la charte de concertation

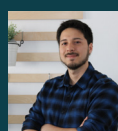
José Fernandez, chef de projets éoliens | **Jacky Périvier**, maire d'Yzeures-sur-Creuse | **Gwenaél Verger**, directrice développement éolien Ouest

Pour en savoir plus sur le projet éolien de Bossay Yzeures, rendez-vous sur la page internet :

baywa-re.fr/fr/eolien/projet-eolien-de-bossay-sur-claise-et-yzeures-sur-creuse



Une question, une remarque ? Contactez-nous !



José FERNANDEZ,
Chef de projets éoliens,
jose.fernandez@baywa-re.fr
07 63 00 80 89